



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Sciences Humaines et Sociales mention SOCIOLOGIE est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018 :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Présidente : Maryse GAIMARD	Présidente : Virginie DEJOUX	Président : Matthieu GATEAU
Membres :	Membres :	Membres :
Virginie DEJOUX	Maryse GAIMARD	Virginie DEJOUX
Matthieu GATEAU	Matthieu GATEAU	Maryse GAIMARD
Lucile GIRARD	Hervé MARCHAL	Lucile GIRARD
Jean-Christophe MARCEL	Pierre De OLIVEIRA	Jean-Christophe MARCEL
Hervé MARCHAL	Marielle POUSSOU-PLESSE	Hervé MARCHAL
Marielle POUSSOU-PLESSE	Georges UBBIALI	Marielle POUSSOU-PLESSE
Georges UBBIALI	Jean-Christophe MARCEL	Georges UBBIALI
Philippe BLANC	Philippe BLANC	Philippe BLANC
Ricardo URIBE-VARGAS	Pierre CAMBERLIN	
Pierre ANCET	Jean-Philippe ROLIN	
Aurélia BUGAISKI		
Thomas BOUCHET		

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le jeudi 30 novembre 2017



Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Philippe SALVADORI